

Le Conseil Municipal de Sainte Paule fait part de son opposition résolue au projet de ligne à grande vitesse Cœur de France (Paris Orléans Clermont Lyon) dont Réseau Ferré de France envisage le passage à travers le pays des Pierres Dorées.

Un tel ouvrage dénaturerait gravement un pays réputé pour la beauté de ses paysages et de ses villages, et compromettrait irrémédiablement les atouts touristiques qui lui sont indispensables notamment pour faire face à la crise viticole.

Seul un intérêt général majeur pourrait justifier une telle atteinte à l'environnement. Or ce projet ne peut être considéré comme y répondant.

En l'état des finances publiques, le financement de la construction de cette ligne à grande vitesse – dont l'apport effectif aux économies locales paraît largement illusoire- ne pourrait se faire qu'au détriment de lignes locales et régionales dont les habitants de la région ont le plus grand besoin si l'on veut éviter l'asphyxie des routes. La collectivité risque également de devoir supporter le déficit d'exploitation au seul profit de quelques uns, toujours au détriment du plus grand nombre.

Le Conseil Municipal de Sainte Paule appelle de ses vœux l'abandon de ce projet inadapté aux vrais enjeux et destructeur d'environnement, et la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de transports locaux et régionaux.

Résolution adoptée par le Conseil Municipal de Ste Paule le 27 août 2012